Envoyé en préfecture le 30/09/2022 Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID: 029-212901011-20220926-2022\_09\_30\_09-DE



Landéda, le 20 septembre 2022

# CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2022

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE AVEC L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA TARIFICATION SOCIALE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE JOSEPH SIGNOR

RAPPORT N°09-08/2022

Envoyé en préfecture le 30/09/2022 Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID: 029-212901011-20220926-2022\_09\_30\_09-DE

Par délibération en date du 20 janvier 202, le Conseil municipal a décidé d'instituer la tarification sociale à 1 € pour la tranche la plus basse pour la restauration scolaire de l'école publique Joseph SIGNOR.

En avril 2021, il a été décidé par délibération de modifier la grille tarifaire dans le cadre de l'harmonisation des tranches de coefficients CAF de la politique Enfance-Jeunesse communale. Ainsi, une tranche supplémentaire est à un euro.

Quotient familial	Prix du repas
Quotient de 0 à 400	1€
Quotient de 401 à 650	1 €
Quotient de 651 à 840	3.64 €
Quotient de 841 à 1050	3,80 €
Quotient de 1051 à 1260	4,15 €
Quotient de 1261 à 1680	4,50 €
Quotient sup à 1680	4,60 €
Repas adulte	5,1 0€
Rappel repas enfant non inscrit	Prix du repas X 2 en fonction du QF

Afin de bénéficier de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 3 € par repas pris par les enfants concernés par ces deux tranches à 1 €, il convient de renouveler la convention échue au 01/02/2022.

Par conséquent, je sollicite le conseil afin d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention triennale avec l'Etat ci-annexée.

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID: 029-212901011-20220926-2022\_09\_30\_09-DE



#### Nombre de membres

en exercice = 27 Présents = 22 Votants = 27

# Délibération du conseil municipal N°09-08/2022

Réunion du 26 septembre 2022

## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE AVEC L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA TARIFICATION SOCIALE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE JOSEPH SIGNOR

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Isabelle POULLAIN, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Italia BIANCHI-RAMEL, Pascale BIHANNIC

### Absents:

Daniel GODEC donne procuration à Alexandre TREGUER
Philippe COAT donne procuration à Christine CHEVALIER
Hervé LOUARN donne procuration à Laurent LE GOFF
Martine KERFOURN donne procuration à Italia BIANCHI-RAMEL
Christophe ARZUR donne procuration Pascale BIHANNIC

Monsieur Jean-Pierre GAILLARD a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,

David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

#### DÉLIBÈRE

<u>ARTICLE 1</u>: Le Conseil Municipal décide d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention ci-annexée avec l'Etat dans le cadre de la tarification sociale de la restauration scolaire de l'école publique Joseph SIGNOR.

Envoyé en préfecture le 30/09/2022 Reçu en préfecture le 30/09/2022 Affiché le

ID: 029-212901011-20220926-2022\_09\_30\_09-DE

Envoyé en préfecture le 30/09/2022 Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID: 029-212901011-20220926-2022\_09\_30\_09-DE

CHEVALIER	
Christine	hevalin
KERLAN	
David	
POULNOT -	
MADEC Anne	1
LE GOFF	EX.
Laurent	The state of the s
DAUPHIN	a sephul
Nolwenn	2000
CATTIN	The same of the sa
Jean-Luc	
FAVÉ	A
Danielle	y aws
TRÉGUER	
Alexandre	
SIMIER	Dim
Céline	
GODEC	Procuration
Daniel	Trocuration
POULLAIN	
Isabelle	
COAT	(A)
Philippe	Procuration
COLLOMBAT	Solvabel
Muriel	- OUT ALL
LOUARN	Q 10
Hervé	Procuration.

, and the second	
COUSTANCE	EN DOMO
Catherine	Conservice
THÉPAUT	1
Bernard	70
LOUBOUTIN Marie-	-11/1.
Laure	476
QUÉZÉDÉ	
Laurent _	
SORDET	$\leq M$
Camille	1
GAILLARD	
Jean-Pierre	Commy
VAUTIER	
Marine	
LE ROUX	A SECOND
Jean-Luc	
DENEZ	
Erwann	
KERFOURN	0
Martine	Promietion
ARZUR	D 10
Christophe	Procuration
BIHANNIC	Bhannic
Pascale	January 1
BIANCHI RAMEL	02
Italia	08

Envoyé en préfecture le 30/09/2022 Reçu en préfecture le 30/09/2022 Affiché le

ID: 029-212901011-20220926-2022\_09\_30\_09-DE